



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 21 mars 2013

L'Assemblée Générale 2013 a été convoquée par courrier électronique daté du 25 février 2013 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements - Charte des organisateurs
5. Election des membres du conseil d'administration
6. Désignation du bureau et du président par le CA
7. Questions diverses

1 - INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

2 - RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés par le trésorier sont présentés.

Les principales informations à retenir pour 2013 sont :

- les recettes pour un total de **+15 690 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (23 yachts), renouvellement (98 yachts) et 5 membres adhérents.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : **- 12 254 Euro**
- le résultat d'exploitation : **- 4 016 Euro**, déficit purement comptable correspondant à la reprise d'amortissements sur les immobilisations,
- la disponibilité en caisse fin 2012 est : **+ 14 955 Euro**

www.afyt.fr

Les comptes 2012 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les cotisations pour 2013 il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

En ce qui concerne les membres individuels

Les montants des cotisations et frais sont confirmés comme suit avec :

- Jauge pour la première année : 140 Euro,
- Jauge renouvellement : 70 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 140 Euro.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration propose de garder le barème suivant :

- 1000 Euro : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euro : pour Voiles du Vieux Port, Régates Impériales et Régates de Nice,
- 200 Euro : pour Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolles classique, Corsica classic et Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

Il est discuté de la manière d'améliorer le fonctionnement des renouvellements de jauge, et il est convenu de séparer l'appel à cotisation de la diffusion du Compte-rendu de l'Assemblée Générale. Dans la mesure du possible, les organisateurs apporteront leur soutien à Roger lors de la préparation des événements, en demandant aux participants d'anticiper le plus possible la préparation des certificats de jauge pour 2013.

3 - RAPPORT MORAL - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2012, puis un état de situation des problèmes de jauge. Ce dernier point est discuté par l'assemblée, avec en particulier la dynamique retrouvée des relations avec le CIM.

Saison 2012 : pour les événements 2012, il est à noter une participation stable avec 156 classés au Trophée AFYT (contre 150 en 2011), malgré la multiplication des événements, et la conjoncture difficile.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2012, mais des alertes sérieuses et notamment à Saint-Tropez (avec une collision de Elena avec un motor-yacht spectateur ne respectant pas le périmètre de sécurité).

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations.

La nomination de Georges Korhel comme représentant français au sein de la « Commission de Sécurité » du CIM est confirmée (cette Commission n'est pas active pour le moment, mais a potentiellement une utilité pour tous). Une communication officielle de l'AFYT sera faite en ce sens vers le CIM.

Jauge CIM en 2012 :

L'application de la jauge CIM en France n'a pas généré de grande difficulté en 2012, notamment grâce à deux dispositions :

- l'utilisation du coefficient correctif C_c , permettant de prendre en compte des caractéristiques mal évaluées par la jauge CIM. La politique retenue ces dernières années de faire évoluer petit à petit ce paramètre pour les yachts exceptionnels, semble porter ses fruits.
- La séparation en catégorie affinée, notamment pour les grands événements, permettant de regrouper les yachts de manière plus cohérente, avec par exemple l'utilisation de classes « racing », ou le regroupement des 15 mJI dans une catégorie séparée (dès que plus de trois).

La convergence avec la FFV s'est concrétisée en 2012 par d'abord la reconnaissance des deux jaugeurs AFYT comme « Mesureur de classe » pour les yachts de tradition CIM, puis, après une journée de formation à la FFV, par la reconnaissance FFV du titre de « Jaugeur Fédéral National » pour Roger Gibert et Renaud Godard.

Ces dispositions permettront d'uniformiser les conditions d'intervention sur les événements, en utilisant les mêmes règles que la FFV.

Il est néanmoins identifié un risque de non disponibilité des jaugeurs AFYT pour certains événements, et il est convenu de poursuivre la recherche de candidats pour devenir « Mesureur de classe » AFYT, une communication spéciale sera réalisée sur ce thème, et les membres AFYT, Clubs et Associations sont invités à aider cette recherche de candidats.

En ce qui concerne les **relations avec le CIM**, le processus de normalisation s'est poursuivi, avec le concours actif du Yacht Club de Monaco, qui a centralisé et dynamisé les actions entreprises. Cette activité s'est conclue le 14 décembre 2012 par la tenue de l'Assemblée Plénière du CIM, qui a notamment permis de valider les travaux du Comité de Jauge, et d'échanger entre les différentes Associations et Fédérations Nationales.

La « **Commission de Jauge** » a eu une activité soutenue qui s'est conclue par une réunion à Monaco le 13 décembre 2012, cela a permis de travailler sur les principaux sujets :

- avancement des "règles pour les jaugeurs": destinées à uniformiser les mesures et jugements des jaugeurs,
- uniformisation de la forme des certificats de jauge,
- site internet et bases de données,
- analyse et traitement des coefficients correctifs Cc,
- analyse comparative des 15 mJI (suite à une demande de Mariska)
- facteur Sf: il est décidé de pénaliser 2013 les yachts auriques abandonnant le "grand flèche" pour améliorer leur Sf, (cas de Avel pour la saison 2012)
- état d'avancement des travaux sur le coefficient d'authenticité Co,
- analyse des commentaires et propositions de Moonbeam IV,
- réclamation contre Q5 Leonore ...

et donné lieu à des réponses communes diffusées par le CIM.

La prochaine édition complète des règles est prévue en 2014, pour laquelle de nombreux sujets doivent être traités :

- winchs assistés : certains grands yachts contestent cette pénalité de 4% sur le temps réel comme étant disproportionnée,
- recouvrement des voiles d'avant : surface actuellement non prise en compte dans la formule de jauge
- authenticité, répliques et reconstructions : ajustement et clarification des règles d'évaluation de la conformité d'un yacht par rapport à son origine,
- coefficient Ca : ajustement des coefficients en fonction des différents types de gréement et des classes d'origine
-

Les réunions de la Commission de Jauge CIM se sont passées ou sont prévues les 28 février à Monaco et le 16 avril à Paris.

4 - CALENDRIER DES EVENEMENTS - CHARTE DES ORGANISATEURS.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé en décembre 2012 suite aux discussions tenues à l'occasion de la Remise des Prix au Nautic.

Ce projet est approuvé et voit la labellisation d'une nouvelle régates AFYT:
17 - 19 Mai **Voiles de Cassis** à Cassis

Cette adjonction a permis de roder la nouvelle version (10-2012) de la Charte des organisateurs AFYT (telle que transmise le 25/10/2012 à l'issue de la réunion à Saint-Tropez), dont la validation par l'organisation de Cassis a permis sa labellisation.

Le programme 2013 validé est joint en annexe.

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le samedi 8 décembre 2012 après-midi, suivie d'un grand « Dîner des Armateurs de Tradition » qui s'est tenu à bord de la « Plage Parisienne ».

Bravo et merci à Henri-Christian Schroeder et Pascal Vertanessian d'avoir de nouveau permis une belle rencontre avec les marins de l'ouest !

A noter aussi la veille que Les Echos - Série limitée avait organisé la quatrième remise du prix du « Yacht de tradition de l'année » attribué cette année à CHRISANDO. L'organisation de ce prix devrait perdurer, mais sans la participation des Echos. L'AFYT apportera son soutien à Benoit Godeau pour l'organisation du prix 2013 sous sa nouvelle forme.

Pour l'année 2013, plusieurs possibilités sont envisagées, dont une remise des prix à l'extérieur du Nautic, éventuellement au Yacht Club de France. La date est confirmée au samedi 7 décembre 2013. Jean-François Béhar est mandaté pour travailler à l'organisation de cette remise des prix, en s'entourant des bonnes volontés disponibles.

Le principe d'un dîner ouvert à l'ensemble des armateurs, marins, organisateurs de toutes les cotes est confirmé, dans un lieu extérieur amusant.

Henri-Christian Schroeder est mandaté pour travailler avec Pascal Vertanessian à son organisation.

5 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :

sortants après 2012 : **- Renaud Godard** **- Roger Gibert**
 - Thibaud Assante **- Gwenael Le Boulay**

qui se représentent.

Ils sont élus à l'unanimité.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : **- le président du Yacht Club de France,**

sortants après 2015 : **- Renaud Godard** **- Roger Gibert**
 - Thibaud Assante **- Gwenael Le Boulay**

sortants après 2014 : **- André Beaufiles** **- Frédéric Berthoz**
 - Christian Schroeder **- René-Yves Etter**

sortants après 2013 : **- Yann Joannon** **- Jean-François Béhar**
 - Francis Van de Velde **- Patrick Archambaud**

Patrick Archambaud a fait part de son intention de ne pas rester au conseil d'administration après 2013.

6 - DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration (re)élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **Jean-François Béhar**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

7 - QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée aborde les sujets suivants:

- Hommage est rendu à Pascal Vertanessian pour l'énergie dépensée au Salon Nautic auprès de l'AFYT, et bravo pour le site ClassYachtClub. Il sera discuté avec lui des possibilités d'amélioration du site de l'AFYT.
- Remerciement à l'association de restauration de « France » qui a permis à l'AFYT de s'abriter sous sa carène lors du Nautic pour tenir la Remise des Prix du Trophée AFYT 2012.
- Suite à l'interpellation publique de l'armateur d'Irina VII concernant la modification de ses conditions de mouillage à la Société Nautique de Marseille, Bernard Amiel indique que le contrat au pôle classique était d'un an.
- Georges Korhel indique que des travaux sont en cours pour les Traditions concernant les RSO (Réglementations Spéciales Offshore), pour les courses au large.

Le Président conclut en rappelant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- **le 1er juin 2012 à 18h à Antibes (à confirmer), et**
- **le 3 octobre 2013 à 9h30 à Saint-Tropez.**

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 18h00, et suivie d'un sympathique dîner avec une partie de l'assemblée.